



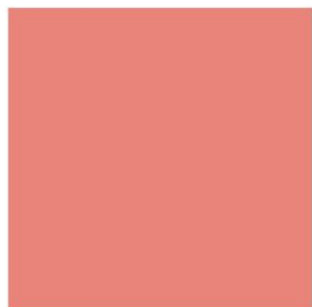
# DICRIM DE LA COMMUNE DE BEAUMONT EN CAMBRESIS



# DICRIM

---

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS



# DICRIM

**Le DICRIM est destiné aux habitants de BEAUMONT EN CAMBRÉSIS.**

Ce document récapitule et définit les principaux risques naturels et technologiques identifiés sur le territoire communal et présente les recommandations pour que chacun ait le comportement adapté en cas de nécessité.

Il sera consultable dans les panneaux d'affichage communaux et le site internet de la commune <https://beaumont-cis.fr>.

## SOMMAIRE

- I) Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- II) Qui fait quoi en cas de risque majeur ?
- III) Votre rôle
- IV) Au signal, que faut-il faire ?
- V) Les risques identifiés



# I) Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

## Le risque majeur

Le risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

## L'accident majeur / La catastrophe

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une situation de crise et nécessite la mise en place d'une importante organisation spécifique et de moyens particuliers.



Inondations : Aléa, Enjeu, Risque

© Agence française pour la biodiversité / Réalisation Matthieu Nivresse (d'après OIEau), 2018 - LO-OL

Conformément à la réglementation, votre collectivité a élaboré un PCS ; **Plan Communal de Sauvegarde** dans le but de recenser les risques auxquels le territoire est exposé et organiser la gestion de crise par le Maire et les services communaux, le cas échéant.

Les services municipaux sont donc préparés pour une coordination des moyens humains et matériels de la commune afin de réagir au plus tôt et d'apporter un soutien aux services de secours.

Les établissements scolaires de la commune ont également mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) afin d'organiser la mise en sécurité des élèves et du personnel en attendant l'arrivée des secours.

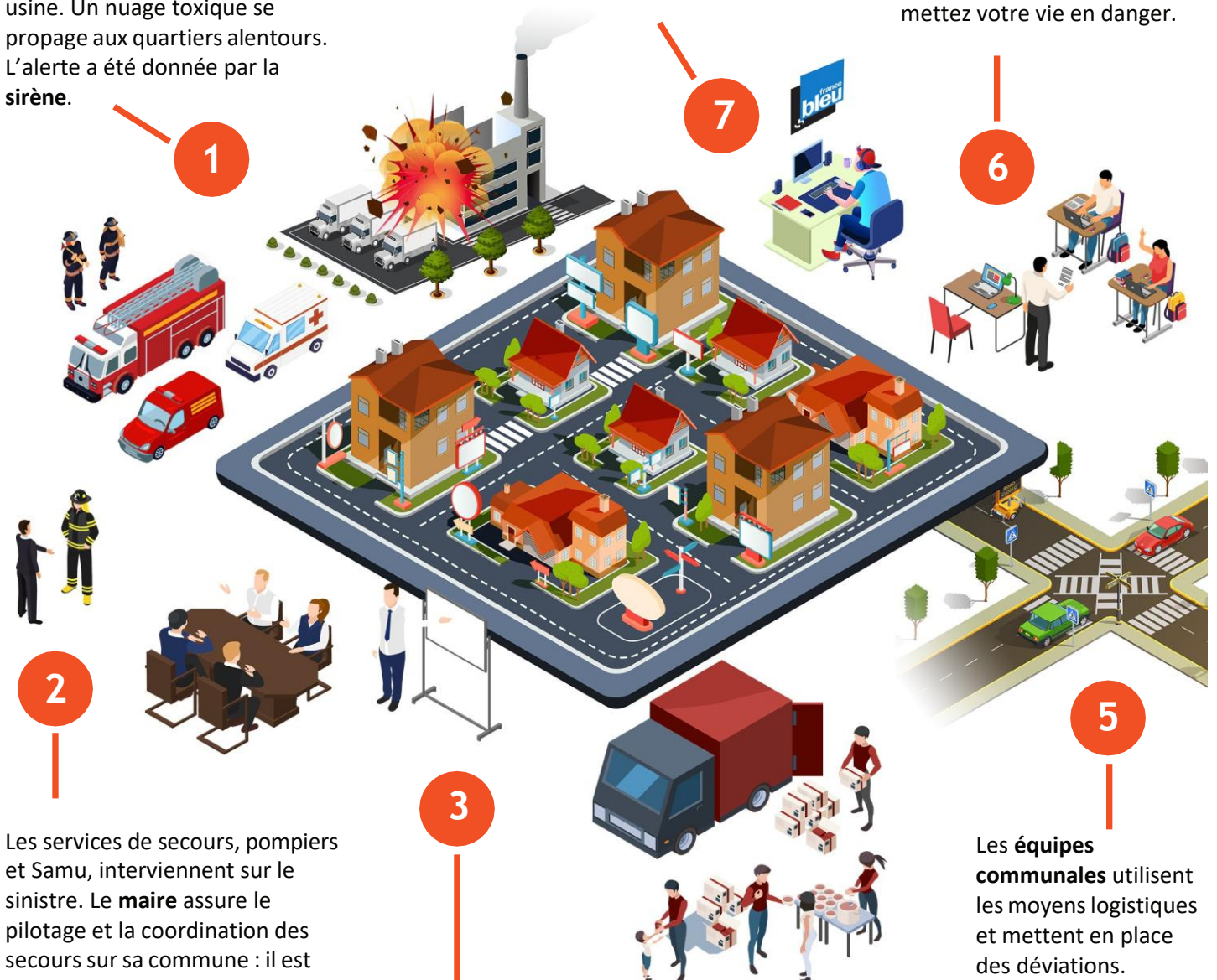


## II) Qui fait quoi en cas de risque majeur ?

Une explosion, suivie d'un incendie, a eu lieu dans une usine. Un nuage toxique se propage aux quartiers alentours. L'alerte a été donnée par la sirène.

Mettez-vous à l'abri. Ne téléphonez pas. Ecoutez la **radio** et appliquez les consignes de sécurité.

Le personnel de l'**école** sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Inutile d'aller les chercher : vous mettez votre vie en danger.



Les services de secours, pompiers et Samu, interviennent sur le sinistre. Le **maire** assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est Directeur des Opérations de secours.

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le **préfet** devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC.

Le **maire** déclenche le dispositif opérationnel découlant du plan communal de sauvegarde. La commune prend en charge, si besoin, l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.

Les **équipes communales** utilisent les moyens logistiques et mettent en place des déviations.



## III) Votre rôle

Dès que possible, en cas de survenue d'un événement, une alerte sera déclenchée, pour vous donner le temps de vous protéger et de préserver vos biens.

Afin de faciliter les bons gestes, il est préférable de connaître les mesures de prévention.

### Savoir reconnaître une alerte

Le Maire est la principale autorité chargée d'alerter et d'informer la population.

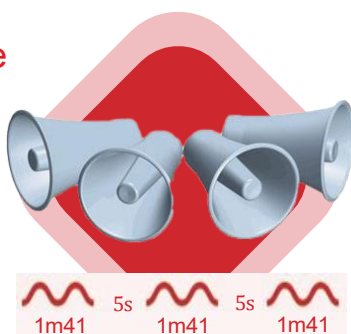
En cas de survenance d'une crise, outre la tenue d'une cellule de crise en mairie, il veille à diffuser l'alerte auprès des administrés par différents moyens d'alerte.

La population sera avertie par l'intermédiaire d'un mégaphone pour tous les risques. La sirène de la commune d'INCHY EN CAMBRÉSIS, commune voisine située à 850 mètres de la mairie retentira également.

#### Début de l'alerte

**En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri,**

l'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.



#### Fin de l'alerte

**Une fois le danger écarté,**

Les sirènes émettent le signal de fin d'alerte : un son unique de 30 secondes.



Elle émet un son caractéristique en 3 séquences d'une minute et 41 secondes : le signal national d'alerte.

#### Essais mensuels sur INCHY EN CIS

Un cycle de 1 minute et 41 secondes

Et un son continu de 30 secondes (fin d'alerte)

Tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois à 12h00

En cas d'évènement grave, l'alerte sera diffusée également par :

- Mégaphone
- Messages sur le panneau d'affichage situé à la mairie
- Messages sur le site internet <https://beaumont-cis.fr>
- Radio France Bleu Nord 94.7 FM
- Affichage dans les panneaux communaux

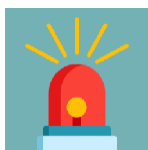


## IV) Au signal, que faut-il faire ?

### Les bons réflexes



Ce qu'il faut faire



La sirène retentit ...



Mettez-vous à l'abri  
Rentrez chez vous ou sur votre lieu  
de travail

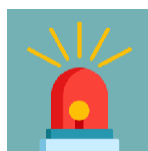


Fermez tout  
Portes, fenêtres, évitez tout courant d'air



Ecouter la radio 94.7 FM (France Bleu Nord)

Attendre les informations et consignes de  
l'évènement et les appliquer.



Attendre la fin de l'alerte



Et ne pas faire



N'allez pas chercher vos enfants à l'école  
Vos enfants sont en sécurité dans l'école

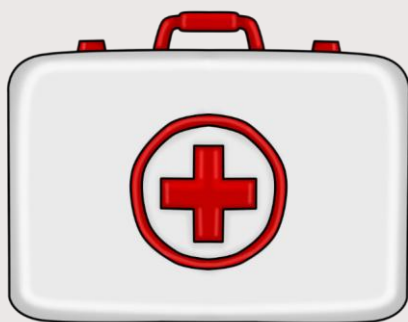


Ne téléphonez pas  
Libérez les lignes pour les secours, qu'il  
s'agisse du téléphone portable ou du fixe



Pas de flamme  
En cas d'émanation de produits toxiques,  
vous pourriez provoquer une explosion.

### Le pack sérénité, à préparer chez soi



- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissu pour colmater les bas des portes ...)
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments et notamment traitement quotidien



## V) Les risques identifiés

### Aléas naturels météorologiques

#### Des conseils de comportement accompagnant la carte de vigilance

Si votre département est « ORANGE »

#### VENT FORT

Risque de chutes de branches et d'objets divers  
Risque d'obstacles sur les voies de circulation  
Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés  
Limitez vos déplacements

#### FORTES PRECIPITATIONS

Visibilité réduite  
Risque d'inondations  
Limitez vos déplacements  
Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une zone inondée

#### ORAGES

Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques  
Ne vous abritez pas sous les arbres  
Limitez vos déplacements

#### NEIGE / VERGLAS

Routes difficiles et trottoirs glissants  
Préparez votre déplacement et votre itinéraire  
Renseignez-vous auprès du Centre régional d'information et de coordination routière

Si votre département est « ROUGE »

#### VENT FORT

Risque de chutes de branches et d'objets divers  
Voies impraticables  
Evitez les déplacements

#### FORTES PRECIPITATIONS

Visibilité réduite  
Risque d'inondations important  
Evitez les déplacements  
Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

#### ORAGES

Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques  
Ne vous abritez pas sous les arbres  
Evitez les déplacements

#### NEIGE / VERGLAS

Routes difficiles et trottoirs glissants  
Evitez les déplacements  
Renseignez-vous auprès du Centre régional d'information et de coordination routière

### Les bons réflexes



Renseignez-vous : Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilant : Suivez les conseils donnés par Météo France ou la commune



Rentrez chez vous et fermez toutes les ouvertures. Evitez les déplacements



Ecoutez la radio pour connaître les consignes. France Bleu Nord : 94.7 FM



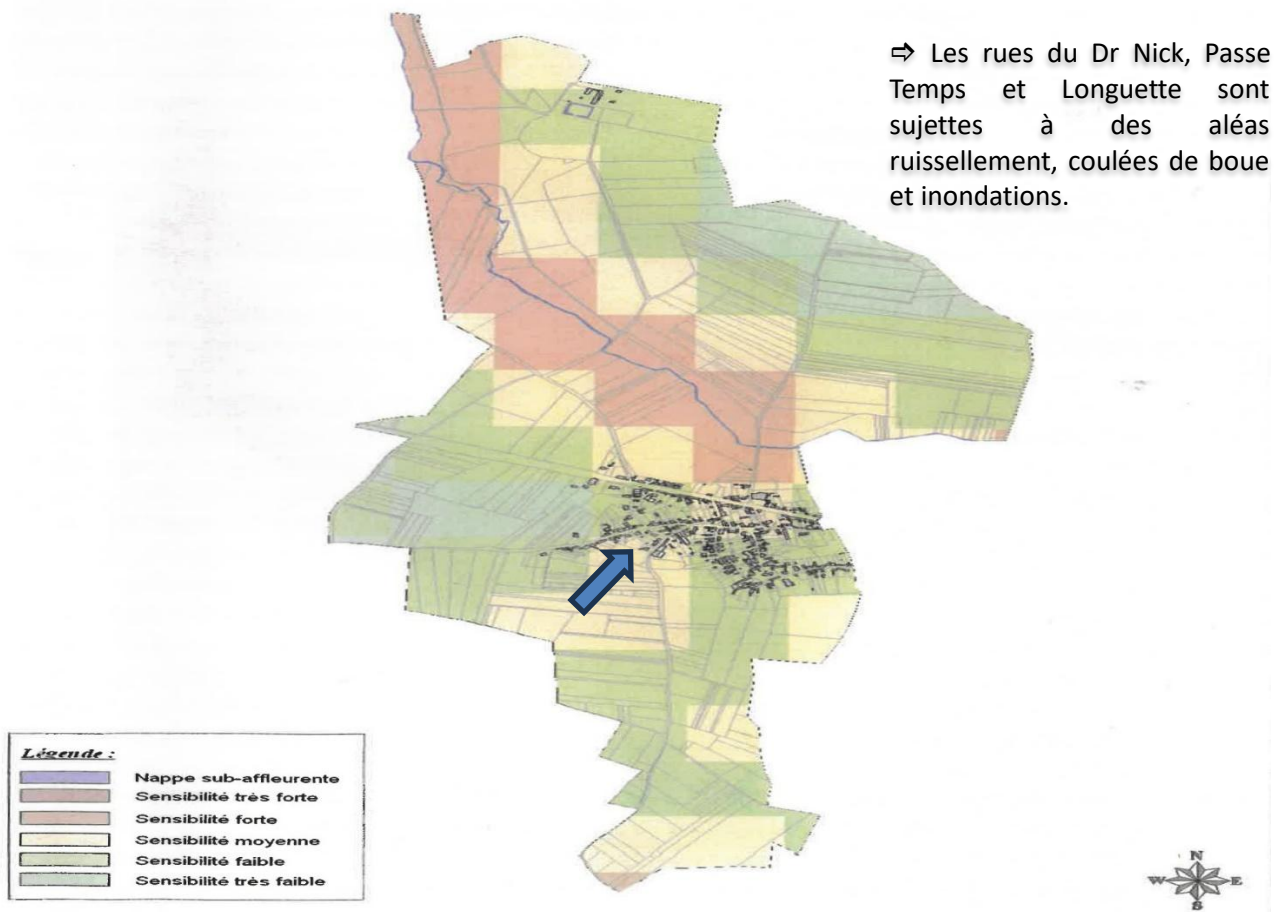
## Inondations et coulées de boue

■ Les fortes pluies peuvent occasionner deux phénomènes capables de produire des inondations :

- le ruissellement des eaux de pluies car elles ne peuvent s'infiltrer dans le sol,
- la remontée à la surface de l'eau des nappes phréatiques.

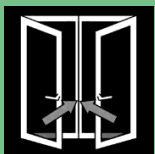
■ Les zones inondables sont réglementées et inscrites sur Géorisques. Ces zones tiennent compte des inondations et des arrêtés de catastrophes naturelles déjà survenues.

### Carte des risques des remontées des nappes



☞ Très peu d'inondations ont été relevées sur notre commune.

### Les bons réflexes



Fermez les soupiraux, fenêtres et portes



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio.  
France Bleu Nord :  
94.7 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



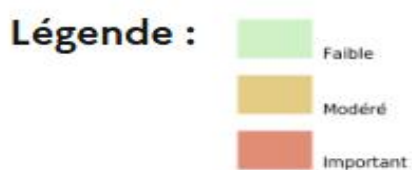
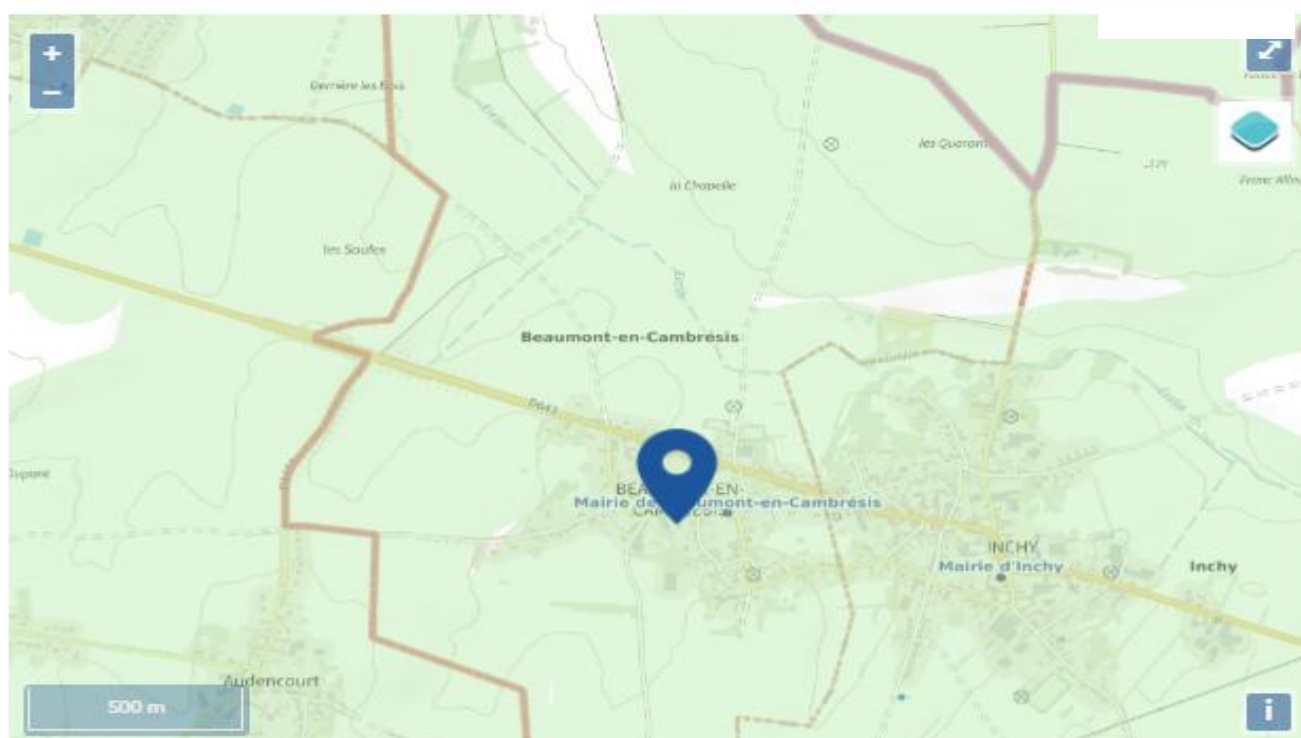
Ne téléphonez pas (sauf urgence)



## Mouvements de terrain

■ Les sols de notre commune, principalement constitués d'argile, ont tendance à gonfler en cas de pluie et à s'affaisser en période de sécheresse, et, en conséquence à influencer sur les bâtiments : fissures des murs, dislocations des dallages, distorsion des portes et fenêtres, rupture des canalisations enterrées ...

### Carte du risque de retrait gonflement des argiles



### Les bons réflexes



Evacuez le bâtiment



Fuyez la zone dangereuse



Ecoutez la radio.  
France Bleu Nord :  
94.7 FM



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école



Ne téléphonez pas  
(sauf urgence)



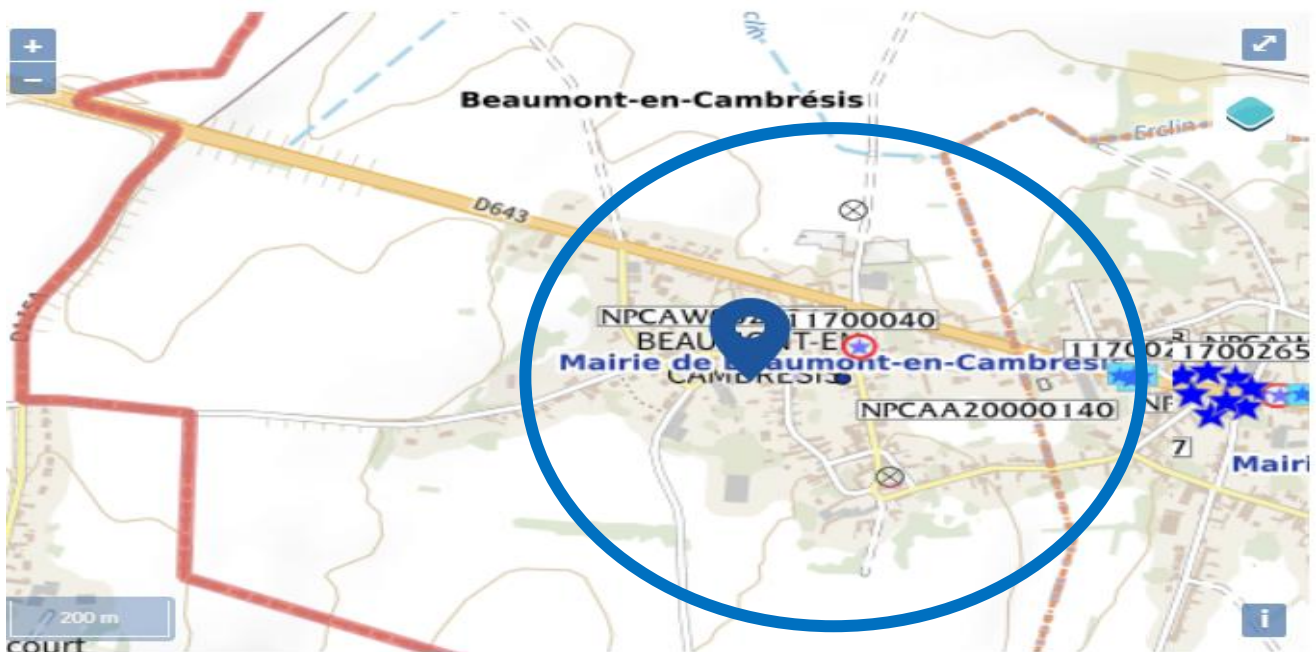
## Risque d'effondrements

La commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN). Cependant certaines zones de la commune sont exposées au risque d'effondrement de cavités souterraines.

☞ 2 effondrements de terrain ont toutefois été recensés et cartographiés sur la commune.

*Carte reprenant les zones de risque*

### Périmètre des servitudes d'utilité publique et localisation des cavités et indices de mouvements de terrain



### Que faire si vous constatez un effondrement ?

- Vous voyez des canalisations ou réseaux à proximité de l'effondrement : Coupez l'eau, l'électricité, le gaz ... et prévenez le gestionnaire du réseau.



Pour éviter tout danger, éloignez-vous de la zone d'effondrement et notamment des bords de celle-ci. N'hésitez pas à prendre des photographies du désordre et de son évolution éventuelle.

- En cas de victime, prévenez les secours sans délai :



POMPIERS (tel : 18 ou 112)



- Contactez la mairie qui vous fournira les plans des cavités.



Toutes les données relatives aux cavités souterraines, notamment les plans connus, ont été communiquées aux communes concernées en application de l'article L563-6 du Code de l'Environnement. Pour les carrières, ces données proviennent notamment du SEISM.

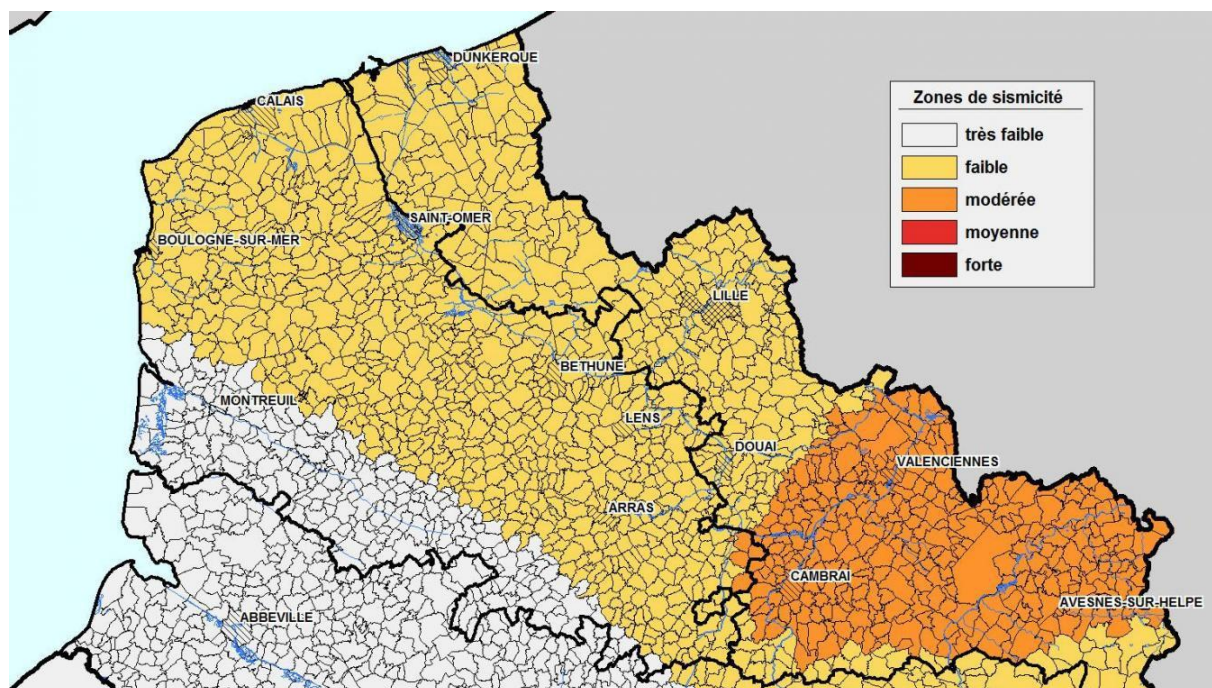
- Prenez contact avec votre assureur.



# Risques sismiques

La région Nord Pas-de-Calais est soumise au risque sismique. En France, une carte indique 5 zones de sismicité par niveau de risque. Notre commune est en zone 3, le risque est donc modéré.

*Carte du nouveau zonage du risque sismique dans le Nord*



## Les bons réflexes



Abritez-vous  
sous un meuble



Eloignez-vous  
des bâtiments



Coupez le gaz  
et l'électricité



Evacuez le  
bâtiment



Ecoutez la radio.  
France Bleu  
Nord : 94.7FM



Ne téléphonez  
pas (sauf  
urgence)



Ne  
provoquez  
ni flamme,  
ni étincelle



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à  
l'école



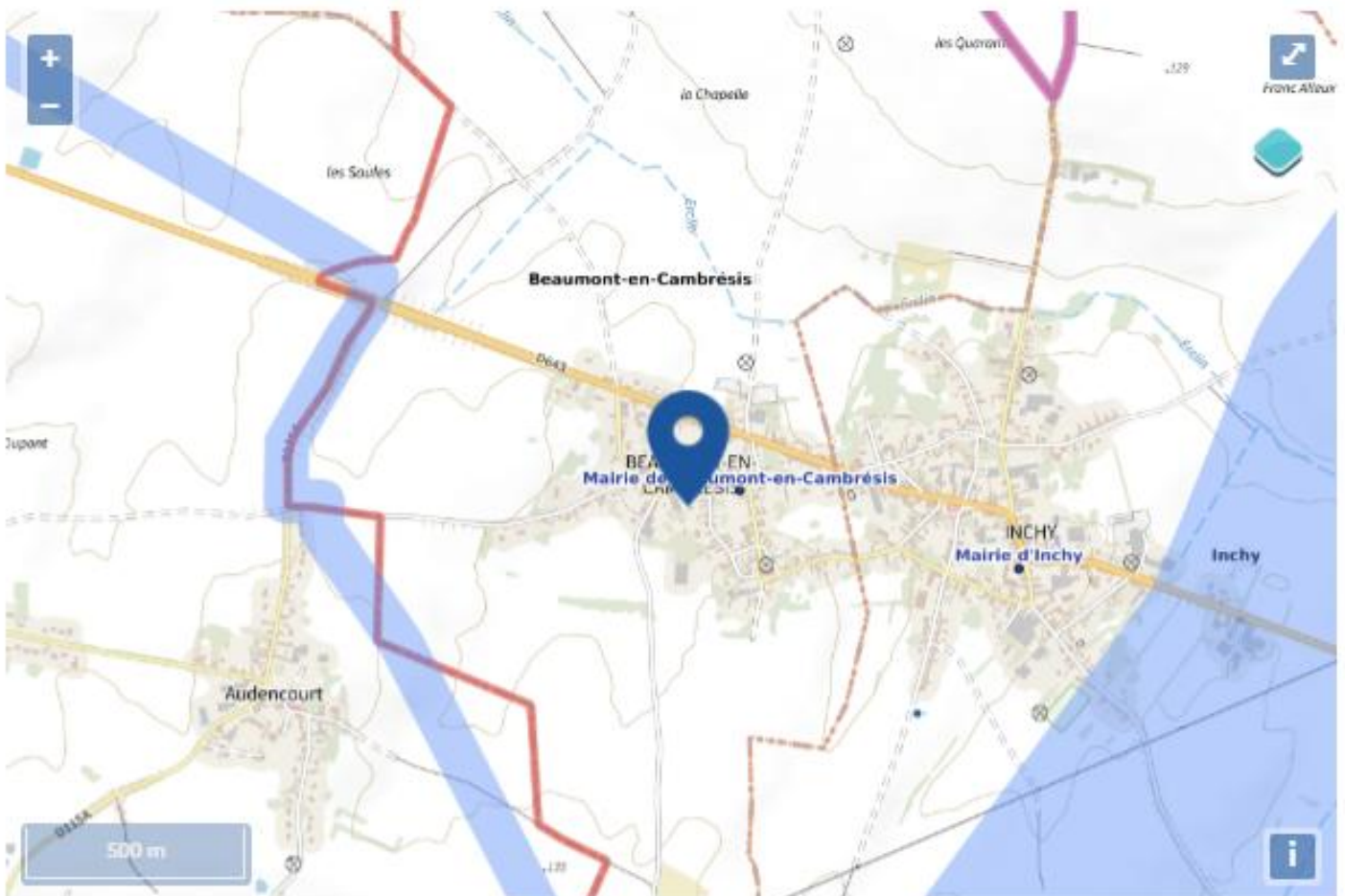
## Les aléas technologiques

### CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEUREUSES

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

La commune de BEAUMONT-EN-CAMBRESIS est traversée par une canalisation de transport de gaz naturel enterré géré par GRTgaz - Pôle d'Exploitation Nord Est.

### Localisation des principales canalisations



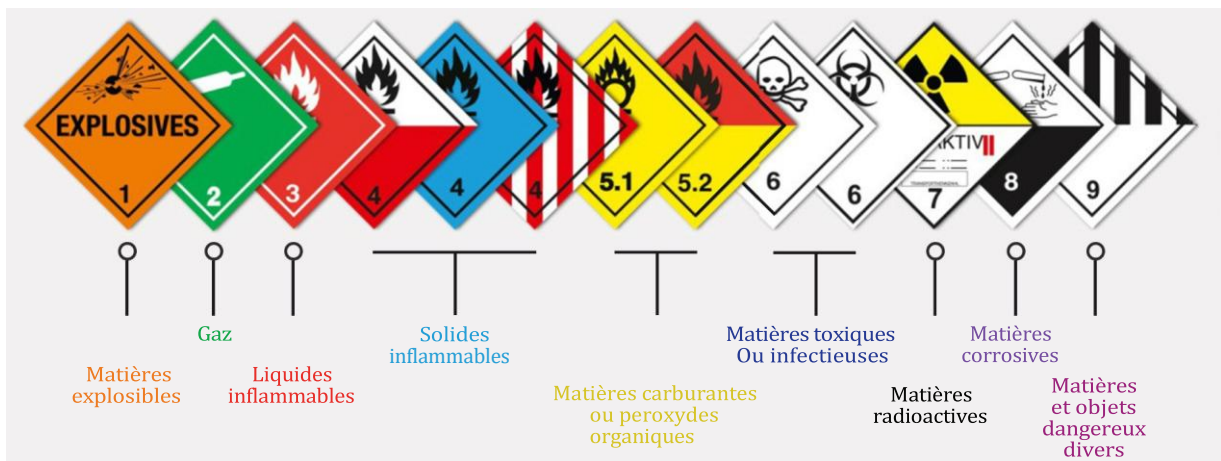
**Légende :**

	Produits chimiques
	Hydrocarbures
	Gaz naturel



## Risque de transport de matières dangereuses

- Il s'agit d'un risque mobile puisqu'il se produit sur la route, par voies ferrées ou navigables, ou par les canalisations de gaz et de pétrole.
- Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et ou l'environnement.
- Les principaux dangers liés au transport des matières dangereuses sont :
  - l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits... avec des risques de traumatisme directs ou par l'onde de choc
  - l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite ... avec des risques de brûlures et d'asphyxie
  - la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux
- Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. Les matières dangereuses sont divisées en 9 classes.



A ceci s'ajoutent les codes danger (KEMLER) et matière (ONU) :

33	Code danger (KEMLER)
1203	Code matière (ONU)

↳ **Code danger** : Il comporte deux ou trois chiffres qui indiquent la nature du danger. Les 2ème et 3ème chiffres indiquent un ou des dangers secondaires. S'il n'y a pas de danger secondaire, le 2ème chiffre est un zéro.

↳ **Code matière** : Il est propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines et permet donc une identification, la plupart du temps, sans ambiguïté. Ce code matière correspond à une nomenclature de l'ONU (reprise au Journal Officiel du 23 janvier 1975). Dans le cas de marchandises emballées, ce panneau reste vierge.



Ces panneaux sont apposés sur les camions et les wagons transportant des matières dangereuses. Ils permettent aux services de secours de connaître précisément les dangers auxquels ils sont confrontés.



## Que faire en cas d'accident impliquant des matières toxiques ?



Protéger pour éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité.



Ne pas fumer, pas de flamme



Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)



Vous enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule.



Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...), arrêter la ventilation et vous éloigner des portes et fenêtres.



Ne pas vous rendre sur les lieux de l'accident.



Garder votre calme. Les services de secours sont prêts à intervenir.



Couper le gaz et l'électricité. Eviter toute flamme étincelle.



Ecouter la radio France Bleu Nord : 94.7FM.



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.



Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.



Vous laver en cas d'irritation, et si possible, vous changer.



Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour sortir.



## Risque lié aux installations industrielles

- Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.
- Les principales manifestations du risque industriel sont de 3 types :
  - les effets thermiques
  - les effets mécaniques,
  - les effets toxiques.

### Les bons réflexes



Donnez l'alerte  
en mairie ou aux  
pompiers



Mettez-vous à  
l'abri



Fermez les  
soulèvements, fenêtres  
et portes



Ecoutez la radio.  
France Bleu  
Nord : 94.7 FM



N'allez pas  
chercher vos  
enfants à l'école



Ne provoquez  
ni flamme, ni  
étincelle

# Numéros Utiles

## VOTRE MAIRIE



2, rue Marc Defossez

☎ : 03.27.85.29.31

💻 : <https://beaumont-cis.fr>

Sous-Préfecture de Cambrai :	<b>03.27.72.59.59</b>
Demande de secours :	<b>112</b>
Sapeurs-pompiers :	<b>18</b>
Samu :	<b>15</b>
Médecin de garde :	<b>03.27.33.20.33</b>
Brigade de Gendarmerie de Caudry	<b>03.27 85.21.17</b>
Agence Régionale de la Santé :	<b>0809 40 20 32</b>
France Bleu Nord :	<b>94.7 FM</b>

